



LA CHAMPAGNE SYNDICALISTE

ORGANE TRIMESTRIEL DE L'UD FO DE LA MARNE

L'**AFOC** VOUS INFORME :

AFOC₅₁

ÉLECTIONS HLM 2022



Tu es (ou tu en connais) locataire chez :

PLURIAL NOVILIA
REIMS HABITAT
FOYER RÉMOIS
NOV'HABITAT

Nous avons besoin de :

CANDIDATS pour représenter les habitants pour quelques réunions par an par exemple pour les projets de réhabilitation...

BÉNÉVOLES pour faire campagne dans ta ville, ton quartier ou ton immeuble.

ÉCRIRE À **afoc51@gmail.com**

ET NOUS AURONS BESOIN DE TOUTES ET TOUS
POUR FAIRE VOTER AFOC !

SOMMAIRE

LA CHAMPAGNE SYNDICALISTE



02 Sommaire

04 Les Syndicats
dans l'action

11 Grève du 27 janvier 2022
Photos
Articles de presse

13 La semaine FO de
l'adhésion

16 La Journée de l'adhésion
à l'UD

18 La Formation

20 Les communiqués
des derniers mois

23 Déclaration de la CE de
l'UD cgt-FO Marne

24 Prise de parole de l'UD au
CCN des 30 et 31 mars

27 Les événements



LA CHAMPAGNE SYNDICALISTE

Directrice de Publication : Sylvie SZEFEROWICZ
Publicité : UD FO Marne - 15 bd de la Paix - 51100 REIMS
N° Commission Paritaire : 1 121 S 05 553
Imprimé par : UD FO Marne - 15 bd de la Paix - 51100 REIMS

udfo51@force-ouvriere.fr



La Macif,
c'est vous.

SOLUTIONS MACIF POUR LES CSE⁽¹⁾

Assurez vos risques quotidiens, c'est important

Les activités proposées ou organisées par les CSE, COS, CAS et Amicales du personnel sont nombreuses (sports, sorties culturelles, voyages, ateliers créatifs, etc.). Un incident/accident peut vite survenir et engager votre responsabilité.

Rejoignez la Macif, l'assureur privilégié⁽²⁾ des CSE.

Pour répondre à vos besoins, la Macif a conçu le contrat MAS (Multigarantie Activités Sociales), un contrat modulable qui assure le CSE pour ses activités et ses biens selon les garanties souscrites⁽³⁾.

Ce contrat couvre⁽³⁾ :

■ La responsabilité civile du CSE :

Cette garantie assure le CSE, ses membres, salariés bénévoles et participants en cas de dommages accidentels causés à des tiers dans le cadre des activités.

■ La responsabilité civile des élus mandataires sociaux :

Cette garantie protège les élus en cas d'erreur de gestion sanctionnée par une décision de justice.

■ La protection du patrimoine :

Cette garantie optionnelle couvre les bâtiments et les biens du CSE en cas d'incendie, dégât des eaux, événement climatique et vol.

■ L'assistance juridique :

Dans le cadre des activités sociales du CSE, la Macif peut vous aider à résoudre les litiges relevant du droit de la consommation auxquels vous pouvez être confrontés (par exemple si un lot de jouets de Noël s'avère défectueux ou si un vendeur d'ordinateurs indélicat vous a trompé lors d'un achat).

■ Les accidents corporels :

Selon la formule souscrite, un capital en cas de décès ou d'invalidité, un remboursement des frais médicaux, une participation aux frais d'obsèques voire une indemnisation pour perte de salaire pourront être versés pour les membres, bénévoles et participants qui seraient victimes d'un accident lors des activités organisées par le CSE.

■ L'assistance aux personnes :

Le contrat MAS prévoit une assistance pour les membres, salariés, bénévoles et participants lorsqu'ils subissent un événement de nature à interrompre la participation à l'activité du CSE.

■ L'organisation de voyage :

Le contrat MAS permet également au CSE de s'assurer au titre de la garantie responsabilité civile d'organisateur ou vendeur de voyages et séjours s'il est soumis à cette obligation d'assurance. Le CSE peut aussi selon ses besoins souscrire la garantie annulation/interruption de voyages ou de séjours, perte de bagages.

De nombreux avantages en signant la convention de partenariat Pacte CSE⁽⁴⁾.

La Macif propose aux CSE, COS, CAS et Amicales du personnel, s'ils sont titulaires d'un contrat MAS, de signer le **Pacte CSE** qui concrétise des engagements mutuels :

Vous nous aidez à faire connaître les solutions d'assurance Macif auprès des salariés de votre entreprise et la Macif vous propose des offres et des outils dédiés pour réussir votre mission.

Les avantages sont multiples :

- les salariés bénéficiaires du CSE ont droit à **un mois de cotisation offert**⁽⁵⁾ pour toute nouvelle souscription d'un contrat Auto, Deux-roues, Habitation, ou Garantie Santé.
- dès que les salariés de l'entreprise souscrivent, ils bénéficient aussitôt de **réductions**⁽⁶⁾ auprès de nombreuses marques. Pour en savoir plus, rendez-vous sur macif.fr onglet « **Macif Avantages** ».
- les membres de la structure sociale bénéficient de la **clause Auto Mission Sociale**⁽⁷⁾, couvrant **sans franchise** les véhicules personnels des élus, utilisés dans le cadre des missions confiées par le CSE, notamment en cas d'accident responsable.
- les salariés du CSE, COS, CAS, Amicales du personnel peuvent bénéficier gratuitement d'actions de prévention (sécurité routière, équilibre alimentaire...).

Conseil : ne vous limitez pas au contrat d'assurance que le chef d'entreprise vous propose, contrat qui n'a pas vocation première à couvrir le CE et vous prive de contrôle et de garanties adaptées. De plus, l'art. R2323-34 3° du code du travail oblige l'entreprise à rembourser au CE la prime d'assurance couvrant sa responsabilité civile.



→ POUR DE PLUS AMPLES RENSEIGNEMENTS

Des conseillers sont à votre écoute au **09 69 39 49 55** (appel non surtaxé) du lundi au vendredi de 8h30 à 18h30

Envoyez votre mail à cse@macif.fr

Consultez les informations sur macif.fr

(1) Par CSE, il faut entendre l'ensemble des différentes structures sociales CSE (Comité Social d'Entreprise), CAS (Comité d'Actions Sociales), COS (Comité des Œuvres Sociales) et Amicales du personnel.

(2) Un peu plus de 9 300 structures de type CSE, CAS, COS, Amicales du personnel assurées Macif au 31/12/2021.

(3) Dans les conditions et limites du contrat souscrit.

(4) La convention de partenariat Pacte CSE ne peut être signée que par les Comités sociaux et économiques titulaires d'un contrat Multigarantie Activités Sociales.

(5) Offre soumise à conditions, valable en 2021, réservée aux salariés bénéficiaires d'un Comité social et économique ayant signé un Pacte CSE en 2021. Est offert 1 mois de cotisation d'assurance (hors éventuel droit d'adhésion, frais de fractionnement) pour toute nouvelle souscription d'un contrat Auto (véhicules particuliers et fourgonnettes, à partir de la formule Élargie), Deux-roues (cylindrée de 125 cm³ et plus, hors voitures), Habitation (Résidence principale / Résidence secondaire) ou Garantie Santé, en 2021. Le mois offert sera déduit de la cotisation du contrat souscrit. Offre non renouvelable et non cumulable avec toute offre en cours (par exemple, offre de parrainage), valable uniquement sur présentation d'un coupon disponible auprès d'un Comité social économique signataire.

(6) Offres soumises à conditions, valables en 2021, non rétroactives, réservées aux sociétaires de la Macif hors personnes morales. Renseignez-vous avant toute commande sur le site macifavantages.fr, sur le site market.macifavantages.fr et auprès des prestataires concernés sur les dates de validité et conditions de vente respectives.

(7) La clause Auto Mission Sociale est accordée dans les conditions et limites fixées dans la Convention Pacte CSE signée en 2021.

Crédit photo : Eric Audras / Onoky / GraphicObsession

Les offres **Macif Avantages** sont proposées par la société **M.A.S.**, SAS au capital de 37 000 € - RCS Niort 509 462 636. Siège social : 1 rue Jacques Vandier 79000 Niort - Immatriculée au Registre des Opérateurs de Voyages et de Séjours Atout France, sous le numéro IM07911001.

Le contrat Garantie Santé distribué par la Macif est assuré par **Apivia Macif Mutuelle**, mutuelle régie par le livre II du Code de la mutualité et adhérentes à la Mutualité Française. SIREN 779 558 501. Siège social : 17-21 place Etienne Pernet 75015 Paris Cedex 15.

LES SYNDICATS DANS L'ACTION

Beaucoup, beaucoup d'activité du côté de nos syndicats, sections et militants tant dans un cadre interpro que dans leurs entreprises et administrations respectives.

Ainsi, nos camarades retraités ont-ils à la fois repris avec volonté et dynamisme leurs instances.

Les associations locales font leurs AG et l'Union Départementale des Retraités a connu un beau congrès qui a vu une nouvelle équipe faite de continuité et de nouveauté être mis en place.

En parallèle, tout en participant aux mouvements interpro, ils se sont inscrits dans cette volonté de l'organisation de ne taire nos revendications sous aucun prétexte, que ce soit la guerre « au virus » ou la guerre « pour de vrai » ou même les élections politiques nationales, et ont donc porté leur journée de revendications du 24 mars dernier avec une manifestation région Champagne Ardenne sur Châlons.

Sur Reims, ils sont également engagés avec d'autres organisations syndicales rémoises, pour le retour à une vraie gratuité des transports publics pour les seniors.



Nos camarades enseignants se sont eux aussi engagés au pied levé sur la journée « ras le bol » du 13 janvier dernier.

L'UD, qui a toujours porté le droit à l'instruction, les a soutenu en étant bien évidemment présente le 13 janvier dans la rue mais aussi en s'adressant aux adhérents et parents d'élèves.



Reims, le 11 janvier 2022.

Adresse aux salariés, parents ou grands-parents d'élèves

Mesdames, Messieurs,

Il règne en ce début 2022 un chaos sans nom dans les écoles et les établissements scolaires. La responsabilité en incombe totalement au ministre Blanquer qui depuis deux ans a refusé d'ouvrir des postes supplémentaires et de recruter en nombre des enseignants.

Le résultat de cette politique : vos enfants ont perdu et continuent à perdre de nombreuses heures de cours, les remplaçants manquent par milliers, un protocole aussi inefficace qu'inapplicable est imposé aux parents et aux personnels de l'Éducation Nationale, ...**Au vu de la situation ingérable, il devient très difficile d'enseigner.**

C'est clairement le droit à l'instruction républicaine qui est remise en cause. Et ce gouvernement continue en planifiant de nouvelles fermetures de classe et de postes dans les écoles, collèges et lycées pour septembre 2022, en maintenant la réforme du BAC, du lycée, du Master et de Parcoursup.

Et pourtant les milliards de profit coulent à flots pour les entreprises et les actionnaires, et pas seulement celles produisant les vaccins.

Mais rien pour les services publics, qu'il s'agisse de l'École ou de l'Hôpital ! Trop c'est trop !

L'ensemble des fédérations syndicales de l'Éducation Nationale ont décidé d'appeler à la grève ce jeudi 13 janvier avec la FCPE notamment.

**Dans la Marne, 10H REIMS MAISON DE SYNDICATS MANIFESTATION ET AG
DEVANT LE RECTORAT;**

**14H00 RASSEMBLEMENT DEVANT L'INSPECTION ACADEMIQUE A CHALONS EN
CHAMPAGNE**

L'UD FO 51 appelle les salariés à y participer massivement aux côtés des enseignants et de tous les personnels de l'Éducation.





« C'est aussi dans le cadre de la défense de l'école laïque et républicaine, du droit à l'instruction y compris aux études supérieures que les instances de l'Union Départementale ont soutenu les sans-facs. »



Après 100 jours d'occupation des sans-facs, la Présidence de Nanterre doit faire des propositions d'inscriptions à Nanterre !

A l'attention de M. Gervais-Lambony,

Après 100 jours, vous restez sur les mêmes positions qu'au premier jour de l'occupation : refuser d'inscrire à Nanterre et ne formuler aucune solution ni proposition de sortie de crise par écrit depuis plus de 3 mois ! Vous refusez ainsi toute négociation avec les sans-facs et l'UNEF.

Ce n'est pas responsable. Les sans-facs et l'UNEF ont pourtant fait de nombreuses concessions en passant de leur revendication d'inscrire 61 dossiers à Nanterre le 27 octobre, à demander aujourd'hui l'inscription uniquement de 21 dossiers à Nanterre, et que le reste soit accompagné par le rectorat.

Pourtant, vous refusez tout dialogue en utilisant l'argument que votre établissement serait moins pro-sélection que des universités bien plus élitistes comme "Dauphine" ou "Assas". Cet argument donne certes bonne conscience sur le papier, mais répercute la sélection dans les faits.

De plus, l'argument sur les capacités d'accueil ne tient même plus, car malheureusement, les décrochages suite au 1er semestre permettraient d'inscrire les 21 sans-facs restant dans une université comme Nanterre, de plus de 34 000 étudiant-e-s.

Force Ouvrière est viscéralement attaché à la négociation qui dans toute situation est préférable à l'affrontement. C'est pourquoi nous vous demandons d'ouvrir sans attendre une négociation avec les sans-facs et l'UNEF afin de trouver une issue à ce conflit.

Notre Union départementale des syndicats Force Ouvrière de la Marne est solidaire de l'occupation des sans-facs et s'oppose fermement à toute intervention policière et poursuites judiciaires.

Nous exigeons l'inscription des 21 étudiant-e-s dans la fac et la filière de leur choix.

Nous exigeons le respect du droit de tout étudiant ayant le diplôme requis de s'inscrire dans la filière et dans l'université de son choix.

Monsieur Gervais-Lambony, au lieu de réprimer, il faut négocier !

Sans-facs de Nanterre :

L'UD FO 51 ET FO ESR URCA demande au Président de l'université de recevoir sans attendre une délégation !

Depuis plusieurs mois, des étudiants occupent une partie des locaux de la Présidence de l'Université de Nanterre pour obtenir que des solutions soient proposées aux étudiants auxquels il est refusé de s'inscrire à l'Université de Nanterre.

Le constat est sans appel : bien que le baccalauréat soit défini comme le premier grade universitaire, depuis la loi Orientation et Réussite Etudiante (ORE) de 2018 et la mise en place de Parcoursup, il devient de plus en plus difficile de trouver une place à l'université, surtout dans la discipline de son choix, après l'obtention du baccalauréat.

Avec la réforme du baccalauréat du ministre Blanquer et la généralisation du contrôle continu, la situation ne peut qu'empirer avec un bac qui sera de fait un diplôme d'établissement et plus un diplôme national.

Ce gouvernement poursuit l'oeuvre de ses prédécesseurs, les diplômes ne doivent plus donner des droits égaux sur tout le territoire, c'est vrai pour le baccalauréat, mais c'est également vrai pour la licence, dont l'obtention n'est plus une garantie de pouvoir s'inscrire en master.

Depuis 2016 en effet, par un accord du ministère avec des organisations syndicales, accord auquel FO s'est opposé, il est possible de restreindre l'accès en master en fixant des capacités d'accueil. Avec trouvermonmaster.gouv.fr, qu'il veut mettre en place l'année prochaine, le ministère franchit un cap : en rendant obligatoire les capacités d'accueil, c'est la mise en place de l'équivalent de Parcoursup !

Plutôt que de donner les moyens aux établissements d'accueillir tous les étudiants qui sont en droit de poursuivre leurs études, ce gouvernement généralise l'exclusion des étudiants.

L'UD FO 51 et FO ESR Champagne Ardenne soutiennent la demande des étudiants sans-facs de Nanterre à qui aucune proposition acceptable n'a été faite ; nous demandons qu'une délégation de ces étudiants, avec les organisations qui les soutiennent, soit reçue par le Président de l'Université de Nanterre et qu'il soit donné satisfaction à leurs revendications.

Le 11 février 2022

« ... depuis la loi
Orientation et Réussite
Étudiante (ORE) de
2018 et la mise en
place de Parcoursup, il
devient de plus en plus
difficile de trouver une
place à l'université,
surtout dans la
discipline de son choix,
après l'obtention du
baccalauréat. »

MOBILISATIONS



Saluons enfin, les mobilisations des sections syndicales **Mc Cain**, de **l'Action Sociale**, des **cliniques du groupe Bezannes**...

À noter, le débrayage, une première très suivie, chez **Cristanol** ainsi que le renouveau du syndicat de la **métallurgie d'Épernay** qui a valu à nos camarades d'être dans les colonnes du magazine fédéral.



“

PARCE QUE LE SYNDICALISME LIBRE ET INDÉPENDANT N'EXISTE QUE DANS ET PAR L'ACTION QUELQUE SOIT LE CONTEXTE.



183 € POUR TOUS !

RATTRAPAGE DU POUVOIR D'ACHAT

DEFENSE ET AMELIORATION DES CONVENTIONS COLLECTIVES DU SECTEUR

Rappelons la perte de 30 % de pouvoir d'achat en 20 ans pour les personnels du social, du médico-social, de la protection de l'enfance et de l'Aide à domicile. Pourtant :

➤ **Le Gouvernement, suite à une recommandation patronale, vient d'agréer l'attribution, dans les CCN66, 79 et Accords CHRS, de 183€, seulement aux personnels paramédicaux, aux Aides Médico Psychologiques et aux Accompagnants Educatifs et Social.** Cette mesure, se traduira SOUS FORME INDEMNITAIRE et non salariale, ce qui implique que **nous ne cotiserons pas, sur cette indemnité**, à l'assurance maladie, chômage, retraite. C'est, une nouvelle fois, une **perte de salaire différé**. Aussi, cette mesure creuse d'autant plus **l'inégalité de traitement des salariés** de la branche, puisqu'elle oublie une majorité de ses salariés. Les Agents de Service Intérieurs, qui ont une classification de rémunération au deçà du SMIC en début de carrière ne sont même pas concernés ! Les personnel éducatif est oublié, tout comme les salariés du soin non diplômés, les Assistants Familiaux, le personnel administratif, technique, logistique. A-t-on oublié que ces métiers de l'ombre sont tout autant essentiels à la bonne marche des Associations et des accompagnements qu'elles assurent ? Quelle opprobre jetée sur nos secteurs pourtant tant dévastés ! La CGT, FO et SUD s'étaient majoritairement opposés à un tel accord tant il était inégalitaire et injuste. Mais force est de constater que AXESS et le Gouvernement marchent main dans la main sans tenir compte des revendications de l'ensemble des salariés de notre secteur. Mais est-ce si étonnant ?!

➤ **Cette mesure chercherait-elle à diviser les salariés dans la lutte qui s'annonce face à la destruction de nos conventions collectives ?** Le 17 février prochain, NEXEM (CCN66, 79, CHRS) et FEHAP (CCN51) tiendront une AG extraordinaire afin d'acter la **fin des négociations dans nos champs conventionnels respectifs et l'ouverture de négociations pour une nouvelle Convention Collective Unique et Etendue sur la branche**. La couleur est annoncée : il faudra introduire des variables dans la définition des salaires. Traduction : **deux professionnels exerçant le même métier avec la même ancienneté pourront être rémunérés différemment !** Ceci est tout à fait nouveau et inacceptable ! Cette inégalité de traitement risquerait aussi d'introduire de la **discrimination salariale entre les femmes et les hommes !** Il faudra aussi **faire main basse sur les congés supplémentaires** (trimestriels, d'ancienneté), introduire la notion de **compétence plutôt que de métier**, et donc de qualification.

Nos Conventions Collectives assuraient une égalité de traitement entre salariés, des droits compensateurs de la fatigabilité de nos métiers. Mais vous l'avez bien compris, si on nous donne (partiellement) d'un côté, on nous reprend (d'autant plus) de l'autre !

Paraît-il qu'il faille faire des économies.

Pourtant, L'argent existe :

- **170 milliards** : c'est l'augmentation de la fortune des milliardaires français entre mars 2020 et 2021
- **57 milliards** : ce sont les bénéfices du CAC 40 sur les 6 premiers mois de 2021.
- **140 milliards** : c'est le total des aides de l'Etat versées aux entreprises en 2018.

Cet argent pourrait financer :

Le social, médicosocial, la protection de l'enfance, l'aide à domicile.

Mais aussi la sécurité sociale, l'hôpital public, l'école républicaine, les services publics.

NOUS REVENDIQUONS

- ➔ **183 € tout de suite POUR TOUS, sans contrepartie ;**
- ➔ **Rattrapage du pouvoir d'achat et augmentation de la valeur des points = 300€ ;**
- ➔ **Le maintien et l'amélioration de toutes nos Conventions Collectives.**
- ➔ **La juste application de l'avenant 43 dans l'aide à domicile.**
- ➔ **Des moyens en effectifs à hauteur des besoins.**
- ➔ **Stop au démantèlement programmé du social, médico-social et de l'aide à domicile.**

Le 18 novembre à Paris devant le ministère de la santé, puis le 7 décembre dans les départements et régions, 2 journées de mobilisation ont rassemblées plus de 50000 professionnels du secteur social, médico-social et socio-éducatif. Malgré ces mobilisations historiques, le gouvernement n'a même pas daigné recevoir dignement une délégation, envoyant des représentants ne maîtrisant pas le sujet et sans aucune proposition.

C'est inacceptable, nous le savons, vous le savez.

AUSSI "POUR LA DEFENSE DU SOCIAL, DU MEDICO-SOCIAL, DE L'AIDE A DOMICILE, DES ATSEM,
NOUS VOUS PROPOSONS DE SIGNER LA PETITION CI JOINTE



Pétition pour la défense du médico-social

Lettre ouverte des sections syndicales de l'Aradopa, de la Sauvegarde de la Marne, des Papillons Blancs et du syndicat de la ville de Reims (aides à domicile, administratif, éducateurs, orthophonistes, psychomotriciens, surveillant de nuit, agent d'entretien, ATSEM...).

Depuis des mois et des mois, les salariés du médico-social, tous métiers confondus, manifestent et interpellent les Agences Régionales de Santé, les préfectures ainsi que le ministère de la santé, sans que le ministre Olivier Véran ne daigne, ni recevoir dignement les délégations, ni répondre à aucune de nos nombreuses revendications.

L'enveloppe budgétaire est non seulement insuffisante mais conduit en fait et à terme à la dislocation pur et simple du médico-social. De ce fait, il est impossible de :

- Palier aux remplacements des professionnels ;
- Sécuriser l'accompagnement des usagers ;

Et bien entendu, le blocage des salaires se poursuit depuis des années.

Nous revendiquons :

- La juste application de l'avenant 43 dans l'aide à domicile ;
- La réintégration des personnels suspendus
- Mise en conformité des classifications
- L'ATTRIBUTION DES 183€ POUR TOUS.

Nous n'accepterons pas et combattons ces décisions injustes.

Nous n'accepterons pas de dresser les salariés les uns contre les autres !

La population que nous accueillons à besoin du maintien en fonctionnement de tous les établissements et structures, avec les aides à domicile, administratif, éducateurs, orthophonistes, psychomotriciens, surveillant de nuit, agent d'entretien, ATSEM.

Nous en sommes persuadés, tous les salariés de notre secteur, y compris ceux qui sont d'ores et déjà éligibles à l'attribution des 183 euros, sont déterminés à faire aboutir cette légitime revendication afin que cette mesure s'applique à tous et sans contrepartie.

NOM et prénom	Profession	Signature

Le renouveau du syndicat de la métallurgie d'Épernay

Article paru dans les colonnes du magazine fédéral

Métaux d'Épernay : passage de flambeau réussi

L'assemblée générale des Métaux d'Épernay a eu lieu le 5 novembre à l'union locale FO d'Épernay sous la présidence de Laurent Bernard, coordinateur FO Métaux Grand-Est, et en présence de Maurice Osuna et Roger Logerot, respectivement secrétaire adjoint et trésorier de l'UL d'Épernay. La structure en a profité pour changer de tête.

Passer le flambeau n'est jamais chose aisée mais c'est ce qu'a su faire Francis Dirnay, qui présentait ce 5 novembre pour la dernière fois le rapport d'activité en tant que secrétaire des Métaux d'Épernay, avant de laisser la place à la nouvelle génération en la personne de Pedro Tavarès. Depuis la dernière assemblée générale, deux nouvelles sections ont été créées. Dans l'entreprise Virax, la première se prépare pour les élections professionnelles en misant sur la formation des adhérents pour monter une équipe et présenter des candidats. L'autre, chez Legras Industries, où FO Métaux a obtenu la désignation de Pedro Tavarès au mandat de RSS, est dans le même processus de construction et de développement. Notre organisation y consacre également beaucoup de temps aux énormes problèmes de sécurité que rencontrent les salariés (matières dangereuses, sécurité machines, bruit relevé à 108 dB par endroits, etc.), allant jusqu'à des accidents du travail graves sans que la direction ne réagisse aux différentes alertes du personnel. Enfin, chez Sparflex France, qui vient d'être racheté par le groupe italien Enoplastic, une restructuration des services menace, avec départs volontaires et probables licenciements à la clé. Une expertise y est en cours et FO suit de près une situation très compliquée.

Se félicitant d'une assemblée générale positive, marquée par une belle progression du nombre d'adhérents, Laurent Bernard a félicité au nom de la Fédération les métallos pour



le travail accompli et n'a pas caché que notre organisation entendait amplifier le développement syndical pour continuer de défendre toujours plus efficacement les salariés et l'industrie.

Le nouveau bureau

Le nouveau bureau élu est composé de Pedro Tavarès (secrétaire), Francis Dirnay (secrétaire adjoint), Tiphany Guillaume (trésorière), Marilyne Renard (trésorière adjointe) et Sandra Sommesous (archiviste).



MOBILISATION CHEZ MAC CAIN

Grève du 27 janvier 2022

Photos de manifestants



SOCIAL

Environ 400 manifestants dans les rues ce jeudi

ÉPERNAY L'appel à mobilisation nationale lancé par une intersyndicale pour réclamer une augmentation des salaires, a été entendu dans la capitale du champagne.



Le cortège a parcouru le centre-ville d'Epernay ce jeudi matin.

HELENE NOUAILLE

Ce jeudi, un peu partout en France, des manifestations étaient organisées à l'appel de divers syndicats, CGT, FO, FSU et Solidaires en tête, pour réclamer « l'augmentation des salaires, des retraites, des allocations... ». Épernay était de la partie, avec un cortège d'environ 400 personnes, salariées du public et du privé, retraités, avec en tête, ceux du champagne et de la Maison Burton.

À la veille de la deuxième réunion paritaire sur la revalorisation des salaires de la branche, « il est important d'être nombreux aujourd'hui, pour peser demain », résumait José Blanco, secrétaire général de l'intersyndicale CGT champagne.

Plus généralement, ceux qui ont participé à la manifestation réclamaient une revalorisation du « pouvoir d'achat » pour faire face au « poids des dépenses qui explosent » avec « les prix des produits de première nécessité qui flambent, l'alimentation, l'énergie, les carburants... », énumérait David Chenal, le secrétaire général de l'union locale CGT Épernay. D'autres évoquaient « des salaires gelés depuis 10 ans, les emplois précaires, le manque de personnel dans l'enseignement... ». Macron a

RENDEZ-VOUS LE 4 FÉVRIER

La CGT organise un rassemblement vendredi 4 janvier pour « continuer à faire barrage à l'extrême droite ». Le rendez-vous mensuel est organisé à 16 heures, au square des victimes de la Gestapo à Reims.

promis de revaloriser les salaires des emplois de la deuxième ligne, caissières, conducteurs, aides à domicile... ça n'a pas été fait. » « Nous sommes là aussi en solidarité avec les soignants, dont le sort est ignoble. » ■

TOUS MOBILISÉS POUR NOS SALAIRES

Face aux augmentations des prix des produits de première nécessité, de l'énergie comme de l'alimentation et du coût de la vie, seuls les salaires, les pensions et les aides et allocations continuent de stagner ou de baisser au regard de l'inflation.

- ➔ Pour l'augmentation des salaires, du point d'indice et du SMIC,
- ➔ Pour une revalorisation des retraites,
- ➔ Pour l'abrogation de la réforme de l'Assurance chômage,
- ➔ Pour défendre nos emplois et conditions de travail.

SOCIÉTÉ

170 manifestants pour la hausse des salaires



Les manifestants ont défilé au centre-ville.

CHÂLONS

Quelque 170 personnes ont défilé hier matin entre la Maison des syndicats et la Porte Sainte-Croix dans le cadre de l'appel intersyndical national à la mobilisation, notamment autour de l'Union locale CGT, organisatrice de la manifestation. Le syndicat FO était lui aussi présent. Il s'agissait de manifester pour la hausse des salaires.

« Tous les salaires ont droit à une augmentation. On travaille pour vivre, appuie Fabien Renault, se-

crétaire de l'Union locale CGT. Pour que des millions de personnes puissent vivre et non plus survivre, la CGT exige l'augmentation du Smic à 2 000 euros. »

La manifestation, c'était aussi se battre « pour l'augmentation des pensions et pour les emplois. Il y a eu une importante baisse du pouvoir d'achat et le coût de l'énergie augmente », note Sabine Dumenil, secrétaire générale de l'Union départementale CGT de la Marne. ■

KÉVIN MONFILS



FO LE DOSSIER

Développement : actions nombreuses et variées pour la semaine FO de l'adhésion

Du 17 au 22 janvier, l'ensemble de l'organisation se mobilise pour la semaine de l'adhésion syndicale à FO. L'objectif de cette opération, annoncée lors du CCN des 3 et 4 novembre derniers, est de promouvoir le rôle essentiel du syndicat, notamment auprès d'un public plus difficilement atteignable, à l'image des salariés isolés des TPE, des demandeurs d'emploi ou encore des jeunes... Distributions de tracts, stands sur les marchés, journée portes ouvertes dans les structures ou encore de conviviales « galettes des droits », plus d'une centaine d'actions sont programmées sur l'ensemble du territoire pour donner plus de visibilité au syndicat et œuvrer en faveur du développement de FO.

Salaires, congés payés, conditions de travail... Rappeler aux salariés à quel point le syndicat est important et à quel point il est nécessaire d'y prendre part en adhérant, tel est l'objectif de la semaine de sensibilisation organisée par FO du 17 au 22 janvier. « Les syndicats permettent de connaître ses droits, de les faire respecter et de les améliorer, souligne Yves Veyrier, secrétaire général de la confédération FO. Beaucoup de demandeurs d'emploi n'ont pas en tête que l'As-

surance chômage est le produit de l'action syndicale, ni que FO en était à l'initiative. Idem pour la généralisation des retraites complémentaires. Et personne ne fait le compte des négociations salariales en entreprise, mais c'est bien plus que les 17 milliards d'euros de la prime d'activité obtenue par les Gilets jaunes. » Pour FO, le développement est un enjeu majeur. Étendre l'audience de l'organisation permet d'établir un rapport de force en sa faveur et ainsi pouvoir plus

largement encore défendre les salariés. En effet, mettre en œuvre plus efficacement encore les revendications, cela passe aussi par la hausse du nombre d'adhérents, des implantations syndicales et donc de la possibilité de davantage de victoires électorales. C'est la position inflexible de FO contre la réforme des retraites qui est par exemple à l'origine du regroupement des forces à la RATP et des beaux résultats aux élections.

Suite en page 14

FO DOSSIER

Développement : actions nombreuses et variées pour la semaine FO de l'adhésion

Suite de la page 11

Durant toute cette semaine de l'adhésion à FO, l'ensemble de l'organisation se mobilise partout en France. Plus d'une centaine d'initiatives sont prévues, tant par les unions départementales et locales que par les fédérations. En Île-de-France, la camionnette de l'union régionale URIF-FO sillonne les routes de plusieurs départements. L'UD de Seine-et-Marne tractera dans une zone industrielle, bastion d'un autre syndicat, ainsi que dans un centre commercial, indique son secrétaire général, Antoine Gamaury, qui compte aussi cibler les adhérents isolés du département. « On va tous les appeler pour leur proposer de monter un syndicat dans leur entreprise avec deux ou trois copains, explique Antoine Gamaury. Cette démarche concerne aussi les structures de moins de 50 salariés où il est difficile de s'implanter, mais quand cela a lieu le syndicat est souvent la seule représentation et il fait 100% des voix. Derrière, nous serons là pour les soutenir. »

Dans l'Essonne, annonce Christophe Le Comte, l'UD profitera de cette semaine pour mener une nouvelle action devant la Bourse du travail d'Évry. Depuis plusieurs années, cette dernière est la cible du conseil départemental, qui multiplie les attaques contre ce lieu essentiel pour la défense des droits des salariés.

Ne pas réduire l'action des syndicats aux manifs

Dans la Marne, l'UD organise une journée portes ouvertes à la Maison des syndicats le 18 janvier, une première. « On invite tout le monde à venir découvrir ce que peut faire un syndicat, et que son action ne se limite pas aux manifs », explique Sylvie Szeferowicz. Différents stands proposeront des conseils en droit du travail, en droit de la consommation ou sur les questions de handicap et d'inaptitude. Seront également présents des experts CSE, CSSCT, égalité professionnelle, ainsi que des retraités. « L'accueil sera fait par des militants, pour montrer que le syndicalisme

L'UD du Tarn-et-Garonne imagine un Trivial Pursuit syndical

« En général, les gens savent qu'on est là pour accompagner les salariés aux prud'hommes, d'autres nous apparentent à un parti politique, l'action de terrain du syndicat est méconnue », déplore Éliane Teyssié, secrétaire générale de l'UD FO du Tarn-et-Garonne.

Pour permettre au grand public de toucher du doigt l'action syndicale et d'apprendre en s'amusant, elle a imaginé avec deux camarades un jeu de Trivial Pursuit original. Le principe reste le même, un camembert à remplir et trois cents questions portant sur six thèmes. Mais là, il s'agit de questions sur le droit du travail, le CSE, la CSSCT, la Sécurité sociale, l'histoire du syndicat et les personnalités du monde du travail. Ainsi, « Combien de jours sont accordés au titre de la formation syndicale? », « Quel jour férié est lié au massacre de Fourmies? »... Le jeu, encore à l'état de prototype, a reçu un bel accueil des militants, qui découvrent eux aussi leurs lacunes. « On apprend et on échange, des questions en appellent d'autres, on a rarement le temps de finir une partie », s'amuse la créatrice.

FO à la rencontre des jeunes

Les jeunes sont l'un des publics ciblés par FO pour son opération de sensibilisation. Une expérience menée à l'automne dernier par l'UD FO du Tarn-et-Garonne en montre la pertinence. Durant plusieurs pauses déjeuner, des militants sont venus rencontrer les élèves d'un CFA et leur ont distribué des livrets sur leurs droits et des goodies FO. « Autant les élèves de première année se sentaient moins concernés, autant ceux de deuxième année, qui ont déjà un pied en entreprise, étaient franchement motivés », se félicite la secrétaire générale de l'UD Éliane Teyssié. Heures supplémentaires, travail du dimanche, conditions de travail, salaires... les questions ont fusé.

Semer des graines

« Ces jeunes étaient très contents qu'on vienne les voir, poursuit-elle. Beaucoup travaillent dans des TPE sans syndicats. Et même si un syndicat est implanté, ils n'osent pas aller le voir. Nous avons semé des petites graines et nous renouvelerons l'opération. » Pour la semaine de l'adhésion, Frédéric Couture, secrétaire général de l'union locale de Pau, a notamment prévu de tracter devant le restaurant administratif de l'université, pour toucher la fonction publique mais aussi des étudiants. À plus long terme, l'UL, dont il a repris les rênes il y a six mois, souhaite « travailler à fond sur les jeunes » en allant dans les CFA, les lycées hôteliers, les forums étudiants... « Généralement, le premier discours qu'ils entendent sur les syndicats en arrivant en entreprise est plutôt négatif, regrette-t-il. Alors nous voulons intervenir avant pour leur expliquer quel est leur rôle, ce qu'est un CSE, et les valeurs de liberté et d'indépendance prônées par FO. »

C. J.

n'existe que par la force des travailleurs et des gens qui donnent du temps pour ça », ajoute-t-elle.

Ailleurs, les militants seront sur le terrain pour tracter dans les transports, comme à Marseille, tenir un stand sur un marché, comme à Annecy. Plusieurs UD ont prévu de cibler pour le tractage des entreprises où FO n'est pas représentée. Des communications sont programmées dans les médias et sur les réseaux sociaux. Des camarades iront aussi à la rencontre des saisonniers à la station de ski de Gourette, dans les Pyrénées. En Drôme-Ardèche, tous les adhérents FO seront sollicités individuellement par mail pour recueillir une adhésion. Et pour un moment de convivialité, plusieurs départements organisent une « galette des droits », reprenant une initiative lancée dans l'Aveyron il y a plusieurs années.

Clarisse Josselin

FO NOS COMBATS, NOS VICTOIRES



Semaine de l'adhésion : la campagne

Distributions de tracts, moments de convivialité, passages dans les médias... Avec près de deux cents actions organisées sur tout le territoire, c'est l'ensemble de l'organisation qui s'est mobilisé du 17 au 22 janvier pour la première édition de la « Semaine de l'adhésion ». L'objectif était de promouvoir le rôle et l'importance du syndicat sur le quotidien des travailleurs (salaire, emploi, conditions de travail...) en allant à la rencontre d'un public plus difficilement atteignable. L'opération a été fructueuse car outre un accueil globalement chaleureux accordé aux militants, de nombreux contacts se sont noués et des adhésions ont été réalisées. Cette opération, qui pourrait être renouvelée chaque début d'année, n'est pas déconnectée de l'actualité sociale et syndicale. Elle a ainsi permis aux militants FO de communiquer sur la mobilisation du 27 janvier pour les salaires, les retraites et l'emploi.



Carton plein en Seine-et-Marne

« Carton plein », se félicite Antoine Gamaury, secrétaire général de l'UD FO de Seine-et-Marne. Toute la matinée du 19 janvier, avec une équipe de militants, il a sillonné la zone industrielle de Mitry-Compans et la zone commerciale de Claye-Souilly. Des tracts ont été distribués à de nombreux passants, automobilistes arrê-

tés aux stops ou salariés en pause-déjeuner, mais aussi déposés dans les boîtes aux lettres des entreprises et sur les pare-brise des voitures. Les échanges ont été très positifs, émaillés de messages d'encouragement. Deux personnes se sont dites prêtes à adhérer. Cette opération a été menée avec le camion de l'URIF FO,

un ancien véhicule de la médecine du travail reconverti en local syndical mobile, de 13 tonnes et aux couleurs de FO. Ce dernier a été mis à la disposition des UD de la région pour mener des opérations dans leur département durant cette semaine de l'adhésion.

Clarisse Josselin



Journée découverte à l'UD de la Marne

L'union départementale FO de la Marne a organisé le 18 janvier une journée découverte en ouvrant ses locaux à tous, et particulièrement aux non-adhérents. Pour découvrir le champ d'action du syndicat, les visiteurs pouvaient se rendre sur divers stands animés par des camarades : conseils juridiques en droit du travail et droit des IRP, conseils en droit de la consommation avec l'AFOC, présentation de l'union départementale des retraités, informations sur l'inaptitude et la RQTH...

L'équipe FO de la polyclinique de Reims-Bezannes, en grève depuis décembre pour améliorer les salaires et les conditions de travail, a saisi l'occasion pour se réunir à l'UD en invitant des salariés non syndiqués.



J O U R N É E D E L ' A D H É S I O N À L ' U D

SECTEUR HANDICAP

Nos référents handicap étaient présents pour vous conseiller en matière de dossier MDPH, inaptitude ...

Les camarades de l'AFOC aussi étaient là pour vous conseiller en matière de droit à la consommation.

Ainsi que les camarades de l'UDR présents également pour faire une présentation de l'Union Départementale des Retraités et des 3 associations.



ACCUEIL ET ORIENTATION

Les militants étaient organisés pour accueillir et orienter les participants.



SECTEUR JURIDIQUE

Les camarades du secteur juridique étaient présents pour vous conseiller en matière de droit du travail et de droit des IRP



LOI DE FINANCEMENT DE LA SÉCURITÉ SOCIALE 2022



La loi n°2021-1754 de financement de la Sécurité sociale pour 2022 (LFSS) a été publiée au Journal officiel le 24 décembre 2021. Harmonie Mutuelle - Groupe VYV vous propose un rappel des principales mesures adoptées.

LE PLAFOND ANNUEL DE LA SÉCURITÉ SOCIALE (PASS) MAINTENU

La LFSS pour 2021 a prévu que la valeur du plafond ne pouvait être inférieure à celle de l'année précédente. **Le PASS 2022 est identique à celui de 2021, soit 41136 €.**

LA PROLONGATION DES DISPOSITIFS RELATIFS À LA CRISE SANITAIRE

Cette disposition permet au Gouvernement, jusqu'à une date fixée par décret et au plus tard jusqu'au 31 décembre 2022, **de déroger aux règles de prise en charge de droit commun**, sans consultation, des divers frais de santé, des conditions de versement des prestations en espèces attribuées en cas d'incapacité de travail ainsi que des conditions d'application du complément employeur.

LA MISE EN PLACE DU FORFAIT PATIENT URGENCES (FPU)

La réforme de la facturation des urgences est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2022. Pour chaque passage aux urgences non suivi d'une admission au sein de services hospitaliers, **le FPU s'élève à 19,61 € ou à 8,49 €** pour les patients en affection de longue durée ou ceux ayant un accident de travail ou une maladie professionnelle.

DES CONSULTATIONS DE PSYCHOLOGUES REMBOURSÉES

La loi met en place le remboursement de consultations de psychologues sur la base de forfait, dès l'âge de 3 ans, sur prescription médicale et dans le cadre d'un parcours de soins. **Ces consultations, réalisées dans le cadre du dispositif national, seront remboursées et ne pourront pas faire l'objet de dépassement d'honoraires.** Les modalités seront précisées par décret.

LE REMBOURSEMENT DE LA CONTRACEPTION FÉMININE

Les frais d'acquisition de certains contraceptifs et les frais relatifs aux actes et consultations pour les 18-25 ans sont désormais intégralement **pris en charge et sans avance de frais par l'Assurance maladie obligatoire.** Cette nouvelle mesure est donc une extension de l'existant avec un élargissement au niveau de l'âge.

LE RENFORCEMENT DU DISPOSITIF D'INDEMNISATION DU CONGÉ PROCHE AIDANT

Afin de renforcer l'attractivité du congé proche aidant et du congé de présence parentale, il est prévu de **révaloriser au niveau du Smic le montant de l'allocation journalière du proche aidant (AJPA) et de l'allocation journalière de présence parentale (AJPP).** L'objectif est également d'élargir le champ du bénéfice de l'AJPA, dont les modalités seront fixées par décret.

DE NOUVELLES MESURES POUR FAVORISER LE MAINTIEN À DOMICILE

La loi prévoit un **tarif plancher national à hauteur de 22 € par heure** pour les services d'aide et d'accompagnement à domicile depuis le 1^{er} janvier 2022 et une refonte de la tarification des services de soins infirmiers à domicile pour 2023.

LA PROTECTION SOCIALE DES TRAVAILLEURS INDÉPENDANTS AMÉLIORÉE

La loi permet la **compensation de la baisse éventuelle des indemnités journalières** des travailleurs indépendants occasionnée par la réduction des revenus qu'ils ont subie en 2020.

Elle prévoit également le **maintien des droits aux prestations en espèces de l'assurance maladie-maternité-invalidité-décès aux assurés et notamment aux chômeurs indemnisés qui reprennent une activité professionnelle indépendante.**

De plus, une meilleure protection du **conjoint collaborateur** est mise en place : le statut de conjoint collaborateur est ouvert au concubin du chef d'entreprise artisanale, commerciale ou libérale et le mode de calcul de leurs cotisations sociales est simplifié. Enfin, le congé paternité est étendu aux conjoints collaborateurs des professions libérales.



*Pour + d'informations,
contactez-nous :*

relation.partenaire@groupe-vyv.fr



**TÉLÉCHARGEZ LE GUIDE
« L'ESSENTIEL » DE LA LFSS 2022**



Harmonie Mutuelle, mutuelle soumise aux dispositions du livre II du Code de la mutualité, immatriculée au répertoire Siren sous le numéro Siren 538 518 473. Numéro LEI 969500JLU52H89G4TD57. Siège social: 143, rue Blomet - 75015 Paris. Conception graphique: Agence interne de communication Groupe VYV - © Gettyimages - 01/22.



**Harmonie
mutuelle**

GRUPE **vyv**

AVANÇONS collectif

3924A-0122

LA FORMATION

Résultat d'un réel développement et de l'investissement de plus en plus important des militants, nous sommes, si j'ose dire, un peu, victime de notre succès et il ne reste plus que quelques places pour les formations sur le second semestre 2022.

Alors surtout dépêchez-vous :

Encore 3 places sur la formation CSE et 4 places sur le stage sensibilisation niveau 2 (droit et partenariat). Ce qui en fait nous permet de travailler AVEC VOUS d'ores et déjà le plan de formation 2023.

Alors surtout, remontez-nous dès maintenant vos besoins y compris sur des thèmes non couverts par le Centre de Formation des Militants Syndicaux ; le renforcement des équipes, le fait que vous êtes de plus en plus nombreux à souhaiter vous investir nous permet de développer les formations internes à l'UD sur des thèmes que vous souhaitez avec l'appui de nos partenaires, de nos ressources internes, de notre avocat...

Enfin, là aussi afin de répondre à vos demandes, le **stage sensibilisation niveau 2** initialement programmé du 7 au 9 novembre 2022 s'est vu ajouté une journée et est donc désormais programmé du LUNDI 7 au JEUDI 10 NOVEMBRE.

Les matinées restent animées par l'équipe de l'UD et plus particulièrement les camarades du **secteur juridique**, dont notre avocat, qui vous sensibilisent à la manipulation des outils papiers et numériques, au fonctionnement des prud'hommes.

Sur les après-midi ce seront à nouveau **nos partenaires** sur des thèmes utiles au quotidien des militants qui interviennent : la nouvelle consultation des DUERP, le rôle environnementale, l'égalité pro, les obligations légales des CSE dans le cadre de leurs activités sociales...

Formation des élus de la Commission Exécutive de l'UD



Les formations ont lieu tout au long de l'année

Stage SENSIBILISATION



Stage de janvier



Formation Communication Orale



Formation SSCT



LES COMMUNIQUÉS DE CES DERNIERS MOIS

Là aussi beaucoup d'activité dont vous avez été informé soit directement soit via vos responsables.

Un petit retour en arrière synthétique permet de mieux se rendre compte de cette intense activité qui concerne autant des prises de position relative à des sujets nationaux et confédéraux, régionaux (action intersyndicale face à la décision même pas assumée, prise en catimini, du Président Rotner).

Il est par ailleurs notable qu'ici dans la marne, votre UD, ses équipes, sont devenues les moteurs de l'action et des prises de position nettes et revendicatives, en défense des droits et libertés collectives et individuelles.

Tout comme nous sommes les seuls à être intervenus politiquement sur l'avenir de la protection sociale et le contournement par l'état de ses propres lois* lors de l'installation du Conseil d'Administration de la CAF.

*ndlr : celle de 2008 sur la représentativité dont nous demandons l'abrogation et que l'état contourne allègrement pour faire rentrer son organisation collaboratrice l'UNSA.



Le 13 03 2022

CONSEIL REGIONAL GRAND-EST

A l'attention de M. ROTTNER, Président de région

1 place Adrien Zeller

67 070 – Strasbourg Cédex

Objet : demande de rendez-vous – subvention régionale aux organisations syndicales

Monsieur le Président,

Depuis la fusion des régions Alsace, Champagne-Ardenne et Lorraine fin 2015 et la création de la région Grand Est, nos organisations syndicales ont dû faire face à plus de difficultés et d'investissement pour assurer une présence dans toutes les instances ou Institutions dans lesquelles elles doivent assurer la représentation et la défense des intérêts des salariés du secteur privé et des agents du secteur public.

Votre prédécesseur, Philippe Richert, conscient de l'importance de favoriser le dialogue social et de permettre aux organisations syndicales à l'échelle régionale de faire face à de nombreux engagements nouveaux, avait institué en accord avec nos organisations, le versement d'une subvention annuelle de fonctionnement pour les organisations syndicales représentées au CESER.

Il semblerait que vous souhaitiez y mettre fin. Afin d'échanger sur cette décision soudaine, nous souhaiterions vous rencontrer prochainement.

Dans l'attente de votre réponse, nous vous prions d'agréer, monsieur Le Président, l'expression de notre considération la plus distinguée.

Dominique TOUSSAINT
CFDT

Alain MONPEURT
CFE CGC

Alain KAUFFMANN
CFTC

Denis SCHNABEL
CGT

Alexandre TOTT
FO

Philippe NOLLE
FSU

Eric BALLAU
SOLIDAIRES

Chloé BOURGUIGNON
UNSA

Déclaration bureau UD Cgt-FO Marne

Lundi 10 janvier 2022

Les 22 et 24 novembre, le bureau de l'UD puis la CE se sont exprimés afin de dénoncer et condamner la répression implacable qui s'abat sur les syndicalistes dont notre camarade FO Hildevert Hubert, sapeur-pompier.

Lors de la CE confédérale du 16 décembre, notre camarade secrétaire générale, Sylvie Szeferowicz, membre élue de la CE Confédérale a indiqué que les peuples Guadeloupéens et Martiniquais se retrouvaient dans ce qui peut être qualifié « d'état de légitime défense ».

Propos forts qui, malheureusement, après l'arrestation le 30 décembre du leader syndicaliste Elie DOMOTA, résonnent encore plus.

Le 30 décembre lors d'une manifestation pacifique et revendicatrice, bras levé, Elie a été gazé, jeté à terre et menotté. Après quelques heures de garde à vue face à l'arrivée massive de manifestants, Elie a été relâché mais est convoqué devant les tribunaux.

Les grèves et manifestations se poursuivent. La répression aussi. Ces derniers jours se sont nos camarades du SNUDI FO qui nous alertent sur la situation de notre camarade enseignante et responsable FO en Guadeloupe qui voit l'examen de son dossier « réactivé » par un conseil de discipline « taillé sur mesure ». Après avoir été suspendue quatre mois, convoquée à un premier conseil de discipline où lui était reproché des faits dont la matérialité, selon l'enquête administrative elle-même, est inexistante, notre camarade est de nouveau convoquée ce mardi 11 janvier !!

Réunie ce lundi 10 janvier à nouveau, le bureau de l'UD FO marne dénonce et condamne ce qui constitue une répression syndicale et politique, bafoue l'Etat de droit et acte l'irrespect de toutes les conventions et traités internationaux ratifiés par la France. Le bureau de l'UD demande solennellement l'arrêt des poursuites contre tous les militants syndicaux et plus largement contre tous les manifestants.

Le bureau de l'UD FO Marne exige le respect de l'état de droit, le respect de notre république, Une, Indivisible et Laïque.

Liberté, Egalité, Fraternité

*Le bureau de l'UD FO Marne exige
le respect de l'état de droit, le
respect de notre république, Une,
Indivisible et Laïque.*



STOP À LA GUERRE, À TOUTES LES GUERRES

Réunis solidairement ce mercredi 23 mars afin de défendre une camarade responsable syndicale poursuivie pour un vague jeu de mots ; c'est par ce même esprit de camaraderie que nous exprimons ici, devant l'entrée du tribunal de Châlons en Champagne, notre solidarité avec le peuple Ukrainien victime des tueries et des bombardements et avec le peuple russe, victime des sanctions économiques et d'une répression tyrannique.

Nous saluons les mobilisations des travailleurs et des peuples qui partout dans le monde disent « stop à la guerre, à toutes les guerres ».

Comme eux, nous rejetons la guerre et exigeons le retrait des troupes russes d'Ukraine, l'arrêt des bombardements et des opérations militaires d'où qu'elles viennent et partout où elles s'abattent.

Nous exigeons que toutes les victimes de guerre contraintes à l'exil bénéficient du droit d'asile et d'un accueil dans la dignité.

Stop à la guerre, à toutes les guerres.



Halte à la répression d'État en Guadeloupe

Abandon immédiat des poursuites contre Elie Domota

Ce jeudi 30 décembre, à l'occasion d'une manifestation pacifique, le camarade Elie Domota, ancien secrétaire général de l'Union générale des travailleurs de Guadeloupe (UGTG), a été arrêté de manière violente et sans fondement à Petit-Pérou (Guadeloupe).

Sous la pression de 2 000 manifestants, Elie Domota a été relâché après trois heures de garde à vue. Il est cependant poursuivi en correctionnel et convoqué le 7 avril prochain par le parquet de Pointe-à-Pitre pour « violences volontaires en réunion sur personne dépositaire de l'autorité publique et refus de se soumettre au prélèvement obligatoire ». Pourtant, les vidéos qui abondent sur les réseaux sociaux démontrent qu'Elie Domota manifestait les bras en l'air avant de se faire gazer, jeter au sol et menotter.

Les Unions Départementales CGT, Cgt-FO, FSU et Solidaires de la Marne considèrent, à l'instar de l'UGTG, que cette arrestation constitue une « pure provocation ». Après l'envoi du GIGN et de renforts de gendarmerie, après les déferrements en justice de plusieurs militants syndicaux, nous condamnons le choix du gouvernement de refuser toute négociation et de faire le choix de la répression.

Depuis le 9 septembre 2021 les Guadeloupéen.ne.s et leurs organisations se mobilisent en effet sur leurs propres revendications, parmi lesquelles l'abandon du passe sanitaire et un plan d'urgence pour l'eau, pour un accès permanent de tous à une eau potable, buvable, sans pesticide, sans chlordécone, à prix bas et unique, dans le cadre d'un véritable service public *.

Nous demandons l'abandon des poursuites contre Elie Domota, ainsi que contre tous les militants syndicalistes.

Pour la défense des libertés syndicales, pour le droit de manifester et de revendiquer, nous envoyons cette prise de position aux autorités publiques.

*Parmi les revendications : abandon de l'obligation vaccinale et du passe sanitaire, réintégration des salariés suspendus du fait de l'obligation vaccinale, abrogation de la loi du 5 août 2021 ; mise à disposition des moyens matériels pour le secteur social, médico-social, la petite enfance ; mise en place d'un système de santé de qualité pour accueillir et soigner les usagers dignement et efficacement (avec des recrutements de soignants) sans oublier des mesures immédiates pour approvisionner les établissements en oxygène ; un plan d'urgence pour l'eau, pour un accès permanent de tous à une eau potable, buvable, sans pesticide, sans chlordécone, à prix bas et unique, dans le cadre d'un véritable service public, l'arrêt des licenciements abusifs ; abrogation des règles d'indemnisation du chômage, remplacement systématique de tous les départs à la retraite, transformation de tous les emplois précaires en emplois pérennes, un plan d'urgence pour la formation et l'embauche des jeunes de Guadeloupe, augmentation généralisée des salaires, des pensions et des minima sociaux.

DÉCLARATION DE LA COMMISSION EXÉCUTIVE DES SYNDICATS DE LA CONFÉDÉRATION GÉNÉRALE DU TRAVAIL FORCE OUVRIÈRE DE LA MARNE

LUNDI 21 MARS 2022

Réunis ce lundi 21 mars en Commission Exécutive de l'Union Départementale, les élus affirment les légitimes revendications des travailleurs qu'ils représentent ici dans la Marne.

Force est de constater que pendant que les bombes pleuvent, les bourses marchent au pas de la spéculation.

Les prix des carburants, de toutes les énergies, des produits de première nécessité explosent et les « profiteurs de guerre » continuent à engranger des bénéfices records.

Sur fond d'Union Nationale et de milliards déversés, le « président-candidat chef de guerre » et consorts nous appellent à de nouveaux sacrifices et s'emploient à liquider l'ensemble des acquis du Conseil National de la Résistance, l'ensemble des droits des travailleurs. Pour la CE de l'UD FO de la Marne, hors de question d'accepter toute nouvelle régression en ce qui concerne nos retraites, notre droit à un travail et un salaire digne, notre droit à la santé, notre droit à l'instruction, notre droit au logement.

Nous exigeons le blocage des prix, l'augmentation générale des salaires, pensions, allocations chômage, bourses étudiantes et minima sociaux.

L'UD FO de la Marne, ses élus, ses syndicats appellent à poursuivre « quoiqu'il en coûte », qui plus est avec des déclarations « va-t-en-guerre contre les travailleurs » dans une sorte de surenchère électoraliste contre la classe ouvrière, l'action revendicative et la défense des intérêts exclusifs des travailleurs.

Pour autant Les élus de la Commission Exécutive de l'Union Départementale des Syndicats de la Confédération Générale du Travail Force Ouvrière expriment avec force leur condamnation de la guerre en Ukraine.

Ils dénoncent ainsi l'intervention militaire décidée par Vladimir Poutine, ancien agent du KGB. Se prononçant inconditionnellement pour la Paix, les élus de la Commission Exécutive demandent l'arrêt immédiat de cette intervention ainsi que de toutes les formes d'oppression envers les peuples.

Il n'y a pas et ne peut y avoir d'avenir dans la guerre, sinon du sang et des larmes.

C'est donc en écho à sa confédération que les élus de la Commission Exécutive de l'Union Départementale FO de la Marne condamnent cet acte de guerre.

Les élus de la CE de l'UD de la Marne expriment leur soutien tout autant inconditionnel aux victimes civils, aux travailleurs ukrainiens et russes mais aussi aux travailleurs des autres « théâtres » de guerre, tous continents confondus.

Ils exigent l'arrêt de toutes les opérations guerrières d'où qu'elles viennent et dénoncent la discrimination qui s'exerce entre les demandeurs d'asile.

“ Il n'y a pas et ne peut y avoir d'avenir dans la guerre, sinon du sang et des larmes. ”

CCN 30 et 31 mars 2022

PRISE DE PAROLE UD FO MARNE

par Sylvie Szeferowicz

Cher(e)s camarades,

Mandatée par la CE de l'Union Départementale des syndicats Force Ouvrière de la marne qui s'est tenue le 21 mars dernier, je vous apporte le salut fraternel des syndicats et militants du département.

Une UD qui se porte bien et se développe tant en termes de syndicalisation qu'en termes de résultats aux différentes élections professionnelles, les 2, sauf à aller vers un autre syndicalisme, étant indubitablement liés.

Mandatée donc, sur 2 principaux et larges sujets que je vais tenter de synthétiser au regard du nombre de camarades souhaitant intervenir sur ce dernier CCN avant Congrès.

Le congrès confédéral, tout d'abord, pour lequel je vais simplement reprendre textuellement les propos écrits et partagés avec les camarades de la marne à savoir qu'« au-delà des hommes et/ou des femmes se portant candidat au très prochain congrès confédéral, c'est bien nos résolutions, nos orientations, notre volonté inaliénable de refus de toute régression de nos conquises, notre volonté de refus de tout rôle de colégislateur, notre volonté de refus d'un syndicalisme intégré » qui devront avant toute chose animer les débats de ce congrès que nous souhaitons résolument revendicatif et tourné vers l'absolue nécessité de défendre les libertés tant il ne peut y avoir d'indépendance sans libertés.

Alors oui libre et indépendant mais, tel que Yves l'a indiqué, pas apolitique, parce que syndicalistes, nous sommes par essence des citoyens engagés.

Libre et indépendant, la forme de l'état ne peut nous être indifférente et la surenchère électoraliste à laquelle nous assistons, tout comme le développement exponentiel des répressions que subissent les syndicalistes ici en métropole (*et dans mon département nous étions de nouveau en intersyndicale le mercredi 23 mars dernier devant le tribunal de Châlons-en-Champagne pour défendre la secrétaire de l'UD CGT de la marne poursuivie pour un vague jeu de mots dans le cadre de l'affaire de l'inspecteur du travail Anthony SMITH/FO ARADOPA*) ; ici donc en métropole ou de l'autre côté de l'atlantique avec des procès à tout va de tout citoyen osant contester les autorités. Cette surenchère pose une orientation, pour rester mesurée, des plus inquiétantes pour notre syndicalisme, ce syndicalisme libre et indépendant assis sur la charte d'Amiens.



Au nom de mes camarades je tiens donc à vous porter leur volonté de voir ce congrès débattre des résolutions, orientation et revendications ce qui rejoint la volonté portée par le rapport du secrétaire général de voir un congrès projeté vers l'avenir, rassemblé et ambitieux pour la classe ouvrière que nous représentons et défendons avec fierté, debout.

L'autre aspect du mandat qui m'a été donné est bien évidemment la situation générale tant la situation internationale que la situation nationale.

La situation internationale pour laquelle là aussi je vais simplement reprendre les communiqués des instances de l'UD qui, en écho à sa confédération, se prononçant, l'UD, inconditionnellement pour l'arrêt immédiat de cette guerre ainsi que de toutes les formes d'oppression, a donc souhaité, exprimer sa solidarité avec le peuple ukrainien victime des tueries et des bombardements et avec le peuple russe, victime des sanctions économiques et d'une répression tyrannique.

Des instances qui ont également tenu à saluer les mobilisations des travailleurs et des peuples qui, partout dans le monde, disent stop à la guerre, à toutes les guerres et ; à exiger le retrait des troupes russes d'Ukraine ainsi que l'arrêt des bombardements et des opérations militaires d'où qu'elles viennent et partout où elles s'abattent.

Instances qui enfin ont également porté le refus de discriminer entre les demandeurs d'asile et au contraire, exigé la reconnaissance du droit d'asile et un accueil dans la dignité pour tous les réfugiés.

La situation nationale ensuite, sur laquelle le temps nous étant compté je ne peux tout balayer Je m'arrêterais donc rapidement sur le sujet des retraites et sur celui du travail et de sa rémunération.

En ce qui concerne les retraites, si nous pouvons effectivement nous féliciter d'avoir stoppé le projet régressif du président candidat, nombre de « candidats », quasi tous à dire vrai, ne nous veulent pas vraiment du bien et nous promettent tout simplement la retraite des morts.

Alors clairement pour l'UD de la Marne non seulement c'est non au 65 ans et oui à la retraite à 60 ans avec 37 ans ½ de cotisation (et au passage oui au salaire différé) calculées pour faire court sur les 10 meilleures années pour le privé et les 6 derniers mois pour le public ; Il s'agit là de reconquérir nos droits, reconquérir nos acquis.

Et ce d'autant plus que le travail, le contrat de travail, les salaires, rémunérations et pensions sont attaqués de toute part que ce soit par la casse des conventions collectives et statuts, par la casse de l'école, la casse de notre protection sociale. Cette liste étant non exhaustive !!

Certains, surfant sur une stigmatisation des demandeurs d'emploi et bénéficiaires du RSA et mettant les devoirs avant les droits, envisagent même de renommer le code du travail. D'autres ou les mêmes, voulant construire France Travail, espèce de fourre-tout où le droit au travail est transformé en un travail obligatoire.

Alors ne nous y trompons pas ; il nous faut là résister et combattre plus que jamais ces projets moyenâgeux visant à transformer la classe ouvrière en serfs du 21ème siècle, faisant disparaître purement et simplement, comme l'a indiqué un autre camarade, le salaire minimum.

C'est cela que les camarades, les militants veulent voir porter haut et fort. Ils veulent revendiquer, ils veulent combattre et résister contre un capitalisme sauvage et carnassier, ils veulent reconquérir leurs droits loin de tout défaitisme et de toute petite musique du type « c'est mieux que rien ».

Enfin, et pour terminer, je tiens Yves, au nom de mes camarades, et même si je n'ai aucun goût, comme j'ai déjà pu l'exprimer, pour les remerciements, à saluer ici ton engagement ainsi que celui de l'ensemble des membres du bureau confédéral.

VIVE LE SYNDICALISME LIBRE ET INDÉPENDANT !

VIVE LA CONFÉDÉRATION GÉNÉRALE DU TRAVAIL FORCE OUVRIÈRE

VIVE L'UNION DÉPARTEMENTALE DES SYNDICATS DE LA MARNE



« Et ce d'autant plus
que le travail, le
contrat de travail, les
salaires,
rémunérations et
pensions sont
attaqués de toute part
que ce soit par la
casse des conventions
collectives et statuts,
par la casse de l'école,
la casse de notre
protection sociale. »



CAISSE D'ALLOCATION FAMILIALE DE LA MARNE –
INSTALLATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DECLARATION FORCE OUVRIERE

Reims, le 29 mars 2022

En ce jour d'installation du conseil d'administration de la Caisse d'Allocation Familiale de la marne, la Confédération Générale du Travail Force Ouvrière ne peut que souhaiter voire perdurer cette richesse que représente la protection sociale dans sa globalité et particulièrement ici sa branche famille

Une protection sociale construite, rappelons-le, dans un pays en ruine par la volonté farouche des travailleurs

Pour notre organisation il est essentiel que perdure ce qui préside à la philosophie de la « sécu » comme on dit à savoir « chacun cotise selon ses moyens, chacun reçoit selon ses besoins »

Sans présager des échéances à venir il est clair que le ciel s'obscurcit sérieusement

C'est donc dans le cadre de la défense de **notre** sécurité sociale, de sa branche famille et du paritarisme, pour la défense du patrimoine de ceux qui n'en ont pas, que la délégation FO s'inscrit pleinement dans cette mandature.

Merci de votre attention

La délégation FO

Angélique DUSAPIN, Virginie MANGIN, Sonia NOËL, Sylvie SZEFEROWICZ



POUR NOTRE ORGANISATION IL EST ESSENTIEL QUE PERDURE CE QUI PRÉSIDE À LA PHILOSOPHIE DE LA « SÉCU » COMME ON DIT À SAVOIR « CHACUN COTISE SELON SES MOYENS, CHACUN REÇOIT SELON SES BESOINS »

LES ÉVÉNEMENTS

APRÈS CE BEAU 1^{ER} MAI CLAIREMENT REVENDICATIF ET FRATERNEL, VOUS ÊTES INVITÉS À ALLER À LA RENCONTRE DES CAMARADES ACTIFS DE L'UNION LOCALE DE REIMS QUI AURONT LE PLAISIR DE VOUS ACCUEILLIR LES 5 ET 6 MAI PROCHAIN AU SALON DES CE DE LA MARNE.

CONGRÈS DE L'UL DE REIMS

18 NOVEMBRE 2022



ALORS DE LA PART DES CAMARADES ENCORE ACTIFS, FAITES VOUS CONNAÎTRE, VOTRE UNION LOCALE A BESOIN DE VOUS QUE CE SOIT POUR SA COMMISSION EXÉCUTIVE OU POUR SA COMMISSION DE CONTRÔLE* OU TOUT SIMPLEMENT POUR AIDER À PRÉPARER LE CONGRÈS.

* SEULE CONDITION ÊTRE ADHÉRENT À JOUR DE SES COTISATIONS DANS LA MARNE AU SYNDICAT OU À LA SECTION DE VOTRE PÉRIMÈTRE PROFESSIONNEL.

ET POUR RAPPEL, LE CONGRÈS DE L'UL DE REIMS, QUI LUI AUSSI CONNAÎT UN GROS RETARD, EST PRÉVU LE 18 NOVEMBRE 2022.

REIMS
UNION LOCALE FO

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE L'UDF051

LUNDI 27 JUIN 2022

Conférence débat Salon des particuliers

- *Compte rendu de mandat*
(Activité de l'UD, Trésorerie)
- *Résolution générale annuelle et vote*
- *Verre de la camaraderie*

Possibilité de restauration sur place



CONFÉRENCES

13H15 / 14H00

L'impact du télétravail (LEGRAND)

14H45 / 15H30

Le nouveau rôle du CSE en matière d'environnement (SYNCEA)

TABLES RONDES

14H00 / 14H45 ET 15H30 / 16H15

L'aide aux aidants familiaux (MALAKOFF)

Le CESU, un outil de négociation (UP)

ATELIERS

TOUTE L'APRÈS-MIDI

Les gestes qui sauvent (MACIF et ME FORMER AU SECOURISME)

L'offre Mutuelle UDFO/VYV (VYV)

Droits liés à la parentalité : saisir l'opportunité de l'accord égalité

CONGRÈS CONFÉDÉRAL

Du lundi 30 mai au
vendredi 3 juin

Pensez à
transmettre vos
mandats si vous ne
pouvez vous y
rendre.

ET SI BESOIN D'AIDE RAPPROCHEZ-VOUS DE
L'UN AU 03.26.47.23.23 DE 9H À 12H OU À
UDFO51@FORCE-OUVRIERE.FR



XXV^e CONGRÈS CONFÉDÉRAL



ROUEN 2022

du 29 mai au 3 juin



*Plus nombreux, plus forts,
libres & indépendants
pour la justice sociale*
